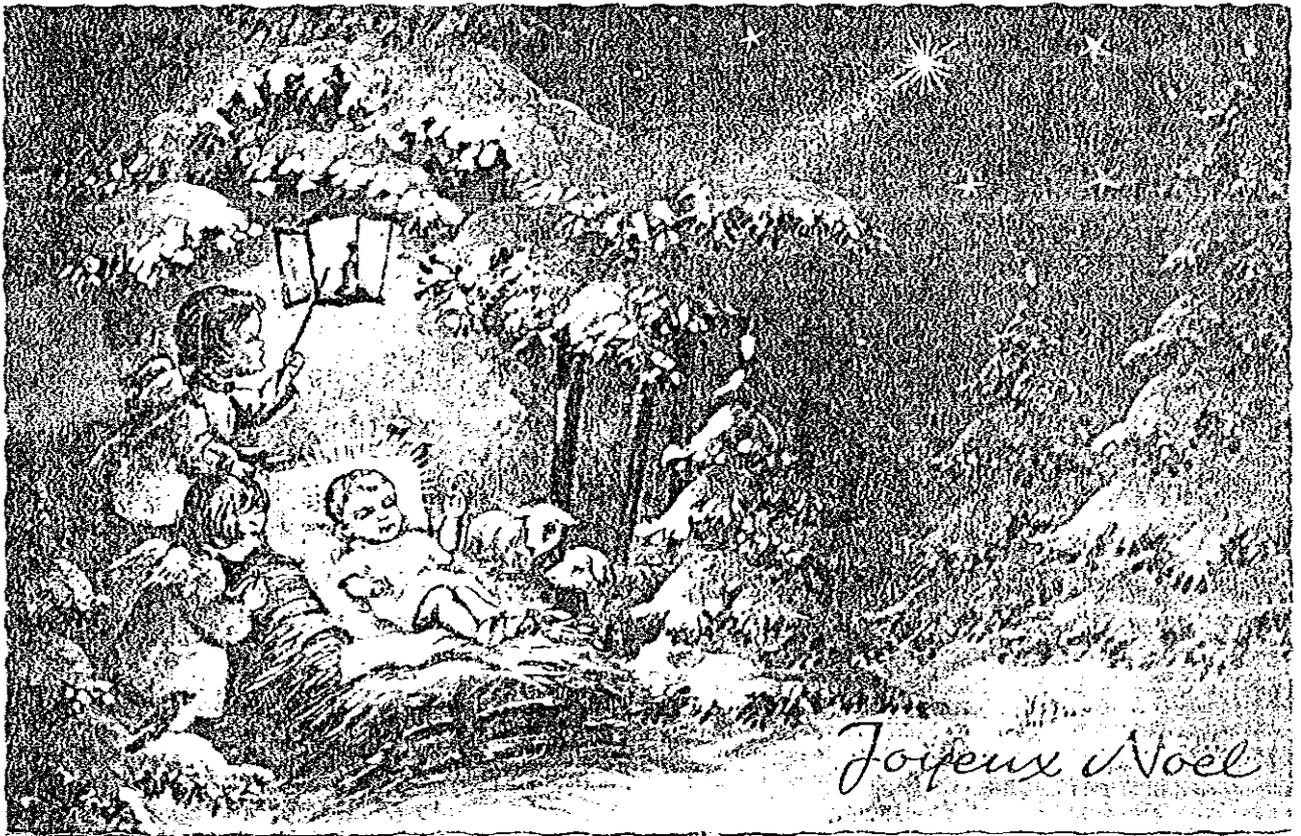


Balmes Jean

# LE PETIT CORPATUS



DECEMBRE 1997 N° 145



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 NOVEMBRE 1997

PRESENTS : MM.CARDIN,ROUX,FRANCOU-CARRON,CORBY,  
REYNIER,PASDRMADJIAN,PELLISSIER,GONSOLIN,  
DUMENIL,BOULANGER,GARAUD,CROCHON.  
REPRESENTE : M.TISSOT  
SECRETAIRE DE SEANCE : M.GARAUD.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Virements de Crédits R.T.C.
- 2) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de Sécurité à l'Ecole.
- 3) Indemnité Percepteur.
- 4) Demande de subvention pour le projet d'Etude sur la revitalisation et l'aménagement du Centre Bourg.
- 5) Tarifs repas Cantine.
- 6) Tarifs de location 1998 : O.M., Garage Canal d'arrosage, Eau 03/98-04/99, Occupations Domaine Public, Salle des Fêtes, tables et Chaises, Camion-Benne, Ancienne Cure.
- 7) Remboursement sorties Pompiers sur la Commune de Corps.
- 8) Questions diverses.
- 9) Demandes d'Emploi.

1) Virements de Crédits R.T.C. :

M.Le Maire expose à l'Assemblée que les Crédits ouverts à l'article 635 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les Crédits suivants :

Article 612 : Redevances de Crédit-Bail :	- 10 000
Article 635 : Autres impôts, taxes et versements assimilés :	+ 10 000
TOTAL EGAL :	= 0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les diminutions de dépenses indiquées ci-dessus.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de Sécurité à l'Ecole :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 21 Juin 1997 concernant une demande de subvention auprès du Conseil Général pour effectuer les travaux de mise aux normes de l'Ecole suite à la visite de la Commission de Sécurité du 05 /02/1997.

L'évaluation du montant des travaux est de : 100 000 F.

Après délibération, le Conseil Municipal renouvelle son accord pour une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation des travaux de Sécurité à l'Ecole et charge Le Maire de cette démarche.

### 3) Indemnité Percepteur :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23/12/1995, une indemnité de Conseil au taux de 100% et une indemnité pour aide à la confection des documents budgétaires avaient été attribuées à M.MOREL .

M.MOREL ayant été muté au 30/06/97, c'est M.GUIGUET, Trésorier de MENS, qui assure la gestion intérimaire de la Trésorerie de CORPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les indemnités ci-dessus soient versées à M.GUIGUET Michel au même taux que ce qui avait été décidé pour M.MOREL et que la répartition soit faite « prorata temporis » selon la durée de l'interim de M.GUIGUET Michel.

### 4) Demande de subvention pour le projet d'Etude sur la revitalisation et l'aménagement du Centre Bourg :

M.Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une Convention pour un projet global de revitalisation et d'aménagement du Centre-Bourg a été passée entre la Commune de CORPS, GID, et le PACT de l'Isère suite à la Délibération du 27 Septembre 1997.

Le montant de l'étude est de l'ordre de : 120 000 HT dont 50 000 F.pour le PACT et 70 000 F pour GID, les subventions escomptées pouvant s'évaluer à :

68 000 F.environ ( Etat ) et 48 000 F. environ ( Département ) ;

il resterait à la charge de la Commune une somme de : 28700 F.environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge M.Le Maire de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour le Projet d'étude sur la revitalisation et l'aménagement du Centre-Bourg.

### 5) Tarifs repas Cantine :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le coût d'un repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 1996-1997 revient à 37,21 F.

Le Maire, d'autre part, donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire N°97-33 qui précise que, par arrêté en date du 27 Mai 1997, le Ministre délégué aux Finances et au Commerce Extérieur a fixé le taux moyen d'augmentation des tarifs des Cantines scolaires à 2,5% pour l'année scolaire 1997-1998.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une augmentation moyenne des tarifs des tickets repas de 2,5 % à partir du 01 Janvier 1998, ce qui nous donne :

TICKET ROSE : 19,20 F. ( au lieu de : 18,70 F.)

TICKET VERT : 24,30 F. ( au lieu de : 23,80 F.)

### 6) Tarifs de location 1998 : O.M., Garage Canal d'arrosage, Eau 03/98-04/99, Occupations Domaine Public, Salle des Fêtes, tables et Chaises, Camion-Benne, Ancienne Cure :

#### - Ordures Ménagères :

M.Le Maire informe le Conseil Municipal que la période de ramassage des Ordures Ménagères débute le 01/01/1998 et que toute modification du tarif doit intervenir avant cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire le prix de la redevance de 1997 : 382,00 F. pour 1998,

- de rappeler que la redevance des Ordures Ménagères est due pour l'année par tout propriétaire ou locataire assujéti à la taxe d'habitation au 1° Janvier de l'année concernée.

- Occupations Domaine Public, Salle des Fêtes, tables et Chaises, Camion-Benne, Ancienne Cure :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute modification de prix des locations doit se faire avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 1998 les tarifs de location suivants :

- Occupation du domaine public : ( 39,00 F.le M2 pour l'année) :

M.PERRAULT(30 M2) : 1 170,00 F.;	M.PELLISSIER (26 M2) : 1 014,00 F.
M.MALMEZAC 1(16 M2) : 624,00 F.	M.MALMEZAC 2 (16 M2) : 624,00 F.
M.DELAS (34 M2) : 1326,00 F. ;	M.JOURDAN (12 M2) : 468,00 F.)

- Location Garage ZA Templier Joseph : 236,00 F H.T.  
- Location Ancienne Cure : 7441,50 F.(tarif annuel)

Rappel autres locations ( mêmes tarifs qu'en 1997) :

- Location salle des Fêtes (par jour) :  
500,00 F. ou 800,00 F ( personnes extérieures à la Commune)  
- Location 1<sup>er</sup> partie de la Salle des Fêtes ou Salle Polyvalente :  
300,00 F. ou 500,00 F. (personnes extérieures à la Commune)  
- location matériel : chaises (commerçants) : 5,00 F., autres : 3,50 F.  
tables (commerçants) : 24,50 F., autres : 8,00 F.  
- Location du camion (avec chauffeur) pour un voyage à la décharge :  
200,00 F.

- Tarif tickets transports :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Service des Transports du Conseil général nous demande de modifier le prix des tickets pour les personnes empruntant les lignes régulières Le Sautet-Corps et La Salette-Corps à partir de la rentrée scolaire et que cela n'a pas encore été fait.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre le prix du ticket à 6,00 F.

#### **7) Remboursement sorties Pompiers sur la Commune de Corps :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du Budget 1997, il avait été décidé, à partir de cette année de rembourser les interventions des pompiers sur la Commune de CORPS et qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de remboursement de ces sorties.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'aligner le prix de remboursement des sorties sur celui fixé par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours tel qu'il apparaît dans la circulaire N°10 du S.D.I.S. en date du 16 Mai 1997.

- Location skis Ecole :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition de matériel de ski pour les Ecoles et que la gestion de ce matériel incombe au Club de Montagne KUKLOS, celui-ci ayant la possibilité, par la location, de récupérer les fonds nécessaires au maintien en état de ce matériel ; la Commune pouvant, par ailleurs, à tout moment, vérifier l'utilisation des fonds ainsi collectés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser au Club de Montagne KUKLOS la gestion du Matériel de ski et propose de maintenir les tarifs de location suivants :

Elèves de CORPS (sorties scolaires)	6,00 F. (3,00 F.)
Elèves de CORPS (sorties non scolaires)	15,00 F.(8,00 F.)
Enfants ou Adultes extérieurs à l'Ecole	30,00 F.(15,00 F.)
Location Saison (élèves des Ecoles de CORPS)	150,00 F.(100,00 F.)
Location Saison (parents d'élèves des Ecoles de CORPS)	200,00 F. (120,00 F.)

- Déneigement Hiver 1997-1998 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de passer une convention pour le déneigement des voies Communales et propose de confier, comme l'année dernière, le déneigement des voies communales à l'exploitation agricole de Mme BONDARNAUD Ginette. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que le déneigement des voies Communales soit effectué par l'exploitation de Mme Bondarnaud Ginette et charge Le Maire de signer la Convention telle qu'elle est présentée devant l'Assemblée.

- Garage Canal d'arrosage :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer du local dit « ancien garage des Pompiers » appartenant au Canal d'Arrosage est indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction et qu'il y aurait lieu de réactualiser le prix du loyer pour 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix de location du canal d'arrosage pour 1998 comme suit :

$$5000 \times 1045,75/610 = 8571,72 \text{ F}$$

avec :  
5000 = location 1981 ;  
610 = indice ICC 1981 ;  
1045,75 = indice ICC 2° TRI 1997

- de reconduire le prix de location de la décharge appartenant à Mme PELLISSIER pour 1998  
à : 250,00 F.

- Eau 03/98-04/99 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification éventuelle du prix de l'eau ne peut intervenir qu'avant mars 1998, début de la prochaine période de consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes tarifs pour la période 03/98-04/99, à savoir :

- Entretien branchement, compteur	:	60,00 F.
- Forfait 60 M3	:	194,30 F.
- Le M3 supplémentaire	:	6,00 F.
- Forfait assainissement	:	25,70 F.
- Taxe assainissement /M3 supplémentaire	:	2,00 F.

Le Conseil Municipal confirme, d'autre part, les tarifs suivants :

- remise en eau après suppression d'un abonnement: 1000,00 F(Mille francs).
- manoeuvre de vanne : 100,00 F.( Cent francs)
- forfait pour changement de compteur : 400,00 F.( quatre cents francs)

## 8) Questions diverses :

### 1) Stage CARTIER Dominique :

Le Maire informe le Conseil Municipal que M.CARTIER Dominique a souhaité effectuer un stage intitulé : « Bilan, Accompagnement, Technique de Recherche d'Emploi », ce stage s'inscrivant dans les formations complémentaires offertes aux personnes en contrat emploi-solidarité et prises en charge par le CNASEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de signer la Convention de formation avec l'Etablissement formateur D.E.F.I.: Dialogue, Emergence, Formation, Insertion.

### 2) Ramassage scolaire Le Coin :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un ramassage scolaire a lieu depuis la rentrée de septembre pour les enfants du Coin tous les jours de classe matin et soir .

Ce ramassage est assuré par les Transports SERRE et cette nouvelle desserte n'est pas encore incluse dans le plan départemental des transports scolaires bien que le trajet soit supérieur à 3KM.

Après délibération, le Conseil Municipal demande au Conseil Général de prendre en charge le transport des enfants entre le Hameau du Coin et CORPS et charge Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Service des transports du Conseil Général.

### 3) Prestation de Mme DOGOR Sylvie

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 1998, suite à l'abandon par la Régie des Transports de CORPS de la ligne de ST Laurent en Beaumont, la Régie n'utilisera plus que deux véhicules ;

Le Maire, d'autre part, informe le Conseil Municipal que Mme DOGOR n'étant plus déclarée comme entreprise indépendante, il faudrait, pour pouvoir bénéficier de ses services la déclarer comme salariée de la Régie des Transports de CORPS.

Après délibération, le Conseil Municipal, reconnaissant la qualité des prestations fournies par Mme DOGOR mais prenant en considération la situation financière de la Régie des Transports de CORPS et la situation nouvelle découlant de l'abandon du Service de ramassage de ST LAURENT en BEAUMONT, décide de ne plus faire appel à Mme DOGOR pour l'Etablissement du bilan annuel de la Régie des transports de CORPS.

### 4) Compte rendu de la visite de la station d'épuration du Village de Vacances :

Le Maire donne lecture du rapport établi par la DARA, Service Eau et Déchets suite à la visite du 20/08/97 ;

ce rapport met en évidence que la station est en ordre de marche et qu'il faudrait, sans plus tarder, extraire les boues du digesteur pour obtenir un fonctionnement optimum.

M.PASDRMADJIAN est chargé de s'occuper de ce dossier.

### 5) Echange de terrains :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de Mme PICHAND, chargée des Affaires juridiques, fiscales et foncières pour EDF, de procéder à un échange de terrains au niveau du bord du lac du Sautet, proposition qui avait été déjà formulée en 1991 et qui avait été refusée par la Municipalité de l'époque.

L'échange en question concernerait les parcelles cadastrées suivantes :

Section D n°10, appartenant à la Commune et la parcelle

Section D n°229, appartenant à EDF.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'échange suivant :

La parcelle cadastrée section D, n°10, en échange des parcelles suivantes :

les parcelles cadastrées Section D, n°229 et n°230 (maison du passeur).

## 6) Convention Partenariat EDF :

Dans le cadre des accords passés avec EDF, la Commune doit justifier des dépenses à hauteur de 104 000,00 F pour l'année 1997 concernant des travaux dont la finalité est directement liée à l'utilisation de l'Energie Electrique ; or, actuellement, on ne peut justifier des travaux que pour une somme de 60 000,00 F. environ.

Le Maire propose donc d'envisager la réfection de l'installation électrique du Clocher et de demander des devis aux entreprises locales. Accord du Conseil Municipal.

## 7) Autres sujets abordés :

### - Lettre de M.DURUPT :

Concerne la réfection d'un escalier dont l'utilisation est sujette à contestation avec M.DALMER : la Commune ne peut intervenir dans ce conflit qui est d'ordre privé.

### - Fontaine des Guérauds :

Lecture est faite par Le Maire des lettres de MM.VALLA et DALMER concernant le projet de remise en eau de la Fontaine des Guérauds : la remise en état de cette partie du Village sera étudiée par la Commission chargée du projet d'étude sur la revitalisation du Centre-Bourg.

- Lecture est faite de la lettre de Mme MONIER qui, pour des raisons personnelles ne pourra plus assister aux réunions pour le projet d'étude sur la revitalisation du Centre Bourg.

### - Terrain de Foot :

Suite au passage des sangliers sur le terrain de football, un devis de remise en état a été fourni par l'entreprise SPORTS et PAYSAGES pour la somme de 32 320,80 F.TTC; compte tenu de l'excellent travail réalisé par les membres du Foot-Ball Club de l'Obiou, il semblerait que l'on ne soit pas obligé de recourir aux services de cette entreprise.

### - Téléphone Ecole :

Une demande est faite par la Direction des Ecoles pour l'installation d'une troisième prise afin de permettre l'utilisation du téléphone à tous les étages; étant donné le faible écart de prix entre la pose d'une troisième prise supplémentaire et la fourniture d'un téléphone sans fil, Le Maire propose cette dernière solution; accord du Conseil Municipal.

- Demande de M.NAGHIBI pour la pose de deux panneaux publicitaires: M.Garaud Franck prendra contact avec l'intéressé.

### - Elections Prud'homales du 10 décembre 1997 :

pour la constitution du Bureau de vote se sont proposés :  
Mme ROUX, Présidente avec comme assesseurs :  
Mme CROCHON, MM.PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

- Remboursement Frais de déplacement

Le Maire informe le Conseil Municipal que M.CALVAT Jean-Louis a été convoqué deux fois auprès du Comité Médical de la DDASS à GRENOBLE pour une visite médicale en rapport avec son arrêt de longue maladie et qu'il y aurait lieu de lui rembourser ses frais de déplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais de déplacement de M.CALVAT Jean-Louis selon le barème donné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'ISERE.

- Délivrance photocopies par l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie ne possédant pas de photocopieuse, le photocopieur de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou est utilisé par la Mairie pour ses besoins personnels et ceux de l'Ecole et que le coût de chaque photocopie est remboursé par la Mairie au prix de 0,40 F.HT la photocopie.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation par la Mairie du photocopieur de l'Association Culture et Loisirs et par le paiement pour chaque photocopie du prix de 0,40 F.HT.

- Dépense à inscrire en Investissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que toute dépense concernant un équipement durable doit, pour être inscrite en dépense d'Investissement, dépasser la somme de 4000,00 F.ou pour celle d'un montant inférieur, faire l'objet d'une demande de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépense d'investissement l'achat effectué auprès de la Société SCORE de balançoires et d'équipements annexes pour un montant de :

2188,10 F.TTC.

- Programme touristique de développement du lac du Sautet :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de travaux d'aménagement des abords du lac du Sautet et propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit confiée au SIVOM.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour que la maîtrise d'ouvrage des opérations concernant l'aménagement du lac du Sautet soit assurée par le SIVOM et charge M.Le Maire de présenter ce dossier à la prochaine réunion du SIVOM.

- Note de l'Equipement sur les travaux effectués par l'EDF :

le dossier est incomplet et Le Maire précise bien qu'EDF doit mettre un toit sur le transformateur situé au bord du jardin de ville.

- Une question est posée par Mme TOURNON à propos de la route de l'Averseil endommagée par le tractage de troncs d'arbre ;

Le Maire précise que M.TOSCAN de la DDE doit se rendre sur les lieux pour évaluer les dommages et prévoir la remise en état de ce chemin.

- Ouverture Poste :

M.STIVAL informe le Conseil Municipal de la fermeture du guichet de poste pendant l'hiver à 16H30, avec la possibilité, cependant, de prendre un rendez-vous entre 16h30 et 17h.

- Camping du Lac :

Lettre de Mlle DELIVRY à propos de la prolongation du Contrat d'affermage et le souhait de réaliser des investissements ; cette demande sera étudiée avec le projet d'aménagement global du Lac.

-Demande de subvention pour traitement de l'eau  
réservoir de Boustigue :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier la demande de subvention qui avait été faite le 26 Avril 1997 pour l'installation d'un appareil de traitement de l'eau au Réservoir de Boustigue, le chiffrage de l'alimentation électrique qui sera réalisée par les employés communaux, n'ayant pas été intégré.

Après délibération, le Conseil Municipal confirme son accord pour l'installation d'un appareil de traitement de l'eau pour un montant total de :

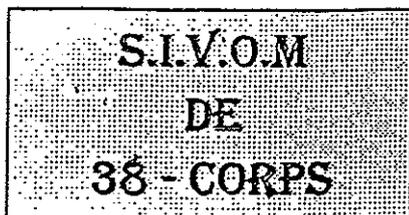
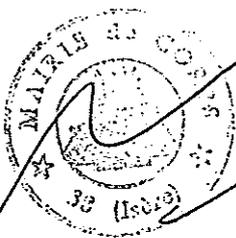
110 895,28 F. H.T.

et charge Le Maire de solliciter auprès du Conseil Général (DARA) une subvention pour couvrir les dépenses de réalisation de cet équipement.

9) Demandes d'emploi :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes demandes d'emploi arrivées en Mairie ; ces demandes seront étudiées lors de la réunion de travail du Conseil Municipal le samedi 29 Novembre 1997 à 14 H.

vu le Maire,



Objet de la délibération :  
fin du service funéraire

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de démission à compter du 1er janvier 1998 de M. ADRIEN, chauffeur du fourgon funéraire intercommunal.

Monsieur le Président rappelle que le fourgon devrait être changé.

Après délibération, le Conseil Syndical :

- ayant étudié les nouvelles lois d'organisation du service funéraire,
- devant les difficultés pour fournir un service correct,
- constatant que les frais d'acquisition d'un fourgon neuf seraient trop lourds à supporter,
- décide d'arrêter l'activité de service funéraire du SIVOM.

# Inauguration du village de vacances

Le samedi 11 octobre, sous un soleil radieux, ont été inaugurées aux HAMEAUX du SAUTET, la nouvelle tranche de travaux et la piscine du Village de Vacances "LOISIRS VACANCES TOURISME".

Ce bel outil de travail qui a coûté plus de 9.000.000F est opérationnel et sera un plus pour le Village de CORPS.

Cette rénovation très réussie qui a duré une année, a déjà fonctionné tout l'été à la grande satisfaction des vacanciers et sera un atout supplémentaire pour le village de CORPS.

Etaients présents: Philippe PIRAUX, secrétaire général de la Préfecture, Jean FAURE, sénateur, Didier MIGAUD Député, Claude PEQUIGNOT, Maire de La MURE, Président du S.M.I.N.E, Pierre PATRIARCA, président de Loisirs, Vacances, Tourisme et son Conseil d'Administration, Michel PEROT, Directeur du Centre de Vacances, Gérard CARDIN, Maire de CORPS et son conseil municipal, les Maires du Canton, les entrepreneurs ayant effectués les travaux et qui se sont retrouvés ce jour-là.

Cette sympathique rencontre s'est terminée par un apéritif - Buffet très copieux, offert à tous les participants.



Article paru dans le Dauphiné Libéré du lundi 13 octobre 1997. G. ROUX



urgent  
recherches  
livres B.Ds  
revues et  
vieux cahiers

contactez: Virginie au 04.76.30.07.85.  
Écila au 04.76.30.07.02.  
Ducette au 04.92.55.33.57.

## C O R P S D E 1 9 0 0 A N O S J O U R S

=====

Période de 1900 à 1920 ( suite du numéro 144 du Petit Corpatus )

" Les Corpatus sont très pressés de voir "leur petite cité féodale serrée dans ses remparts, mal bâtie, avec ses rues étroites, ses maisons enchevêtrées les unes dans les autres", détruites, brûlées et reconstruites plusieurs fois, devenir un gros bourg où ses habitants sont heureux d'aller, venir travailler ensemble, faire de nouvelles rencontres, organiser leur vie à leur manière, être presque des hommes libres! Alors ils se regroupent par quartier pour : La fête du cochon avant Noël, pour effectuer labours, fenaison, moissons, vendanges, les lessives au cuvier, garder les troupeaux, s'entraider pour soigner un malade, veiller un mort, dresser les repositoires à l'occasion de la fête de Dieu (occasion unique pour les femmes de sortir de l'armoire, draps, nappes et napperons brodés, vases de cristal, chandeliers en argent qui ornent l'autel. Reposoirs sous la halle, la Côte, sur les Fossés, Lara et à l'église. L'hiver quand il gèle à pierre fendre, que de belles stalactites de glace pendent le long des toits, sous la lampe ou à la clarté d'une lampe à pétrole, à l'huile, ils cassent les noix dans les étables, les écuries où il fait très chaud. Là, sur les bottes de paille ou de foin, en compagnies des enfants, ils racontent, inventent des histoires, commentent les nouvelles publiées dans le journal : Le Petit Dauphinois, l'Histoire de Corps écrite par Mrs Durand et Gueydan publiée en 1911. Ils lisent le Pèlerin, Bernadette et l'inoubliable Bécassine!

Quand il s'agit de participer à toutes les activités du village hommes, femmes, enfants abandonnent volontiers leurs occupations habituelles pour répondre "présents".

C'est la fête de Noël à l'église, avec la crèche dressée par Léon Mazet dans la chapelle de Saint Joseph, juste au dessous du beau vitrail du 16e siècle représentant la Sainte Famille. Après le défilé des chars fleuris représentant les saisons on brûle Carnaval; participation aux fêtes scolaires, fêtes au patronage.

Quand arrive la communion solennelle, les enfants avec corbeilles et paniers montent à Boustigue cueillir les fleurs champêtres, tissent des mètres de guirlandes en buis dans le jardin du presbytère pour orner l'église.

Tous ensemble, ils organisent jeux et fête de la Saint-Pierre, retraite aux flambeaux, jeu de la poêle ( à la Montée de l'église) des gastronomes ( au pied de ville), jeu de l'anneau pour les filles, à cheval ( sur les fossés ), jeu du mât de cocagne (près du barquier) course en sacs (rue du Temple), course de relais à la Côte, puis course à bicyclette ( aux Aires ), sans oublier la course à la brouette.

La fanfare qui a pris place devant la mairie anime la soirée. Rigodons, valse, polkas se succèdent sous une véritable bataille de confettis, et un feu d'artifice qui ravit les spectateurs lesquels essaient de danser le charleston!

Les processions sont nombreuses : procession des rogations à la Traverse, à la Croix Sainte-Marguerite, à la Croix Rouge. Processions à travers les rues du village pour la fête du Sacré-Coeur, de la Sainte Vierge où les membres du clergé sont précédés des enfants de Jésus avec le ruban vert, des enfants de Marie avec un ruban bleu, des pénitentes avec leur ruban blanc. La fête de Saint Roch célébrée le lendemain du 15 août ne laisse pas les Corpatus indifférents. La chapelle est toujours trop petite pour contenir les nombreux fidèles qui vénèrent le deuxième patron de la paroisse.

Quand arrive la fête de la Saint Jean, les gamins aidés de leurs aînés vident les hangars où sont entassés les fagots de frênes, de noisetiers dont la feuille a été broutée par les chèvres, les brebis, les lapins. Ils les transportent sur des brouettes et chariots pour les feux de la Saint Jean jusqu'aux Trois Chemins ou au Cliché, puis s'amuse à sauter les feux et faire la ronde.

Corps qui possède trois maisons de religieux : les pères de la Salette à Saint Joseph, la maison des Frères à la Côte; le couvent des religieuses Grande Rue (avant l'occupation par la gendarmerie ) est un village à la fois de catholiques pratiquants, des derniers protestants qui essaient de faire oublier leur terrible chef Lesdiguières surnommé " le renard du Champsaur" et de beaucoup de travailleurs aimant rire et s'amuser. Alors il n'est pas rare de rencontrer au coin d'une rue les enfants se rendant à l'école, chaussés de galoches, vêtus d'un sarrau noir, coiffés d'un béret l'été, d'un bonnet l'hiver, des artisans, des ménagères portant dans une paillasse leur pain cuire au four et Monsieur le Curé ! OUI, Monsieur le Curé quitte

sa cure, accompagné d'Albert Pellegrin marguillier, d'un enfant de chœur agitant une clochette, pour aller donner l'extrême-onction à un malade.

La chorale constituée d'hommes et de femmes qui prennent place les uns dans le chœur de l'église, les autres près de l'harmonium sous la chaire, est dirigée par l'abbé Fluchaire. Ils chantent à plusieurs voix tous les dimanches, à la messe célébrée en latin.

Dans l'église glaciale en hiver, fraîche en été la célébration de Noël, Pâques, Saint-Pierre, La Toussaint rassemble de nombreux fidèles qui viennent ensemble témoigner leur foi en reposant leurs pieds sur des dalles qui sont des sépultures. Il semble qu'un regain de foi naît et anime les Corpatus depuis la date du 19 septembre 1846, jour de l'apparition de la Vierge à Maximin Giraud et Mélanie Calvat, deux enfants de Corps, sur la montagne de la Salette.

L'arrivée en masse des pèlerins venant de tous les coins de France et même du monde entier crée une grande animation dans les rues du village mais aussi des problèmes aux habitants. Non seulement il faut nourrir, héberger ces nouveaux voyageurs mais encore les guider, les transporter à dos de mulet sur les routes, les sentiers de montagne.

Corps qui possède à son actif, une société de secours mutuel depuis 1863, la médecine gratuite pour les indigents en 1854, des chantiers pour la classe ouvrière qui est dans le dénuement depuis 1847, ainsi qu'une compagnie de sapeurs pompiers, se voit doté d'une société de muletiers au nombre de cinquante. Placés sous les ordres des hôteliers qui avaient tout le bénéfice, les muletiers décident de se mettre à leur compte après s'être procuré de bonnes selles pour dames et messieurs, et au lieu de 4,50 francs qu'on payait à l'hôtel, les voyageurs ne donneront que 2 francs par monture et ne paieront qu'au retour. Voilà de nouveaux emplois pour hommes et femmes qui permettent d'apporter " un peu de beurre dans les épinards ".

Les cartes postales de Louis Prayer photographe nous montrent sur les Fossés, une foule de personnes qui parlent, s'agitent, se mêlent, jouent des coudes à leur arrivée comme à leur départ. C'est ainsi que l'on voit s'étirer sur le chemin des Raviolles, à travers Gournier, à la montée du Grippet, sur les pierres, les rochers des caravanes de muletiers qui vont et viennent, se croisent transportant à la fois des curieux, beaucoup de vrais croyants à qui il arrive d'avoir le mal des mon-

tagnes, mais aussi les matériaux: sable, gravier, pris au bord du Drac pour la construction de la basilique et de l'hôtellerie.

C'est au début de ce siècle qu'apparaît en 1904 "la buire" premier véhicule qui soit monté à la Salette en 1907. Puis vint en 1920 les autochenilles conduites par les fils Pascal, les chauffeurs des entreprises Georges Catelan et Alphonse Pellissier. Le 6 mai 1873 la demande d'une ligne électrique passant par La Mure Valbonnais Corps Gap n'aboutit pas. Reprise par les pères de la Salette, elle n'eut pas plus de succès. Le tracé définitif fut exécuté en 1910. La voie sera faite en six années.

De nouveaux entrepreneurs viennent rejoindre les frères Paltani. Ce sont les entrepreneurs Basset-Marceau, Basset Emmanuel qui ont la charge de faire exécuter le viaduc sur la Roizonne, le viaduc sur la Sézia, les murs de soutènement à la Traverse, différentes gares en pierre de taille, puis la gare de Corps. La main d'oeuvre disponible sur place ne suffit pas. Des familles italiennes arrivent à Corps. En 1916 des prisonniers allemands sont employés à la construction de la voie ferrée.

En 1873 les missionnaires de la Salette qui ne se découragent pas et ayant agrandi le chemin de Saint Julien rencontrent au cours des vingt premières années de ce siècle, un refus catégorique, du conseil de poursuivre les travaux d'élargissement de la route et se voient accusés de vouloir détourner les pèlerins de la Salette de vouloir passer par Corps.

La construction de deux routes se fera par tronçons en plusieurs années: agrandissement de la route de Corps à Saint Julien, puis travaux gigantesques à travers Gargas ( qui se poursuivent encore de nos jours ) et sur les lieux mêmes de l'apparition. Le problème de l'eau qui date de 1767 se prolonge encore en 1897 et n'est pas résolu au cours des vingt premières années de ce siècle.

Les eaux de la montagne ( Boustigue Journal ) arrivent en 1773 dans le grand bassin rue des Fossés. En 1774 des fontaines sont établies dans le bourg. Cette eau flue dans les rues malgré l'apport des sources Le Trach, le Veyre de Briau et le Seillon. La quantité d'eau potable nécessaire aux besoins de la population est insuffisante. Il faut puiser l'eau des puits, car les travaux ont été mal faits. Il faut les recommencer.

En 1793 le maire Coriol, démontre l'utilité du canal d'arrosage dont le projet date de 1789, et qui prend sa source

au ruisseau de Corps venant de la Salette dont le pont se trouve près de la chapelle de Gournier.

Au cours des premières années de ce siècle si les hivers sont rudes, enneigés, les étés sont secs, chauds et les fontaines tarissent. L'eau du canal qui arrive dans la citerne de la rue Saint Eloi ( rue de la Côte ) sert à abreuver les animaux, aux lavandières ( place du Temple ) qui font leurs lessives à genoux, aussi dans les deux lavoirs, celui de la Fontaine Neuve et de l'Abattoir. Ce sont : Junie Ambelon, Lydie Martin, Finou Baltasar, Pauline Feutrier et Léonie Roman. Le canal d'arrosage utilisé par les propriétaires en fonction de la superficie des terrains à irriguer, est divisé en canaux qui sont entretenus gratuitement par les propriétaires.

"Les Bialées" arrivent jusqu'à Saint Brême. Jointes à l'eau des sources qui descendent de Saint Roch et apparaissent un peu partout ( Corps étant construit sur une nappe d'eau ) la culture des céréales qui alterne avec prairies, vergers et vignes arrive à nourrir les Corpatus, grâce aussi aux alluvions du Drac. Mais les eaux souillées s'écoulent aussi dans les rigoles, ainsi que le purin l'hiver, provenant du fumier entassé près des portes des étables et des écuries. Corps a besoin d'être pourvu d'un réseau d'égouts et d'adduction d'eau, car les habitants se souviennent du dernier incendie en 1821 qui détruisit 204 maisons.

Les riverains du Drac redoutent ses violentes crues, qui atteignent les piliers du pont près du village du Perrier, dit pont d'Ambel.

Le pont romain situé près de Saint Brême, ne peut être utilisé que par les piétons. Le vieux pont du Sautet construit en bois, remplacé par la passerelle ou pont de fer construite en 1824 ne répond plus aux besoins des passagers et à la circulation des véhicules ( charrettes, voitures, tombereaux).

La construction d'un nouveau pont pour aller à Ambel est nécessaire ainsi que celle du pont du Sautet. Le chemin vicinal de Saint-Brême qui aboutit au vieux pont du Sautet est déclassé ( ancienne route romaine ).

Lorsque en 1914 le tocsin sonne, hommes, fils, frères répondent à leur ordre de mobilisation et partent faire la guerre la fleur au fusil, vêtus d'un pantalon rouge retenue par des molletières et d'une capote bleue.

4  
Ce n'est pas pour longtemps disent-ils en guise d'au revoir à leurs familles ! Nous les aurons ces prussiens"!  
Hélas, la guerre va durer quatre ans. Les jeunes gens qui ont tiré "le mauvais numéro" en faisant leur service militaire passeront sept ans sous les drapeaux. Achille Beaume immigré en Amérique, en bon français, rentre pour faire la guerre, le fils Ponsat sera porté déserteur. Les femmes mères de famille deviennent chefs de famille, avec toutes <sup>les</sup> difficultés et soucis que crée la situation nouvelle. Une allocation de cinq francs par mois leur est allouée. En attendant le retour de leurs chers poilus, de leurs lettres qui se font rares, certaines dictent aux enfants qui savent écrire la lettre qu'elles n'ont pas le temps de faire, occupées à préparer la soupe, passer le lait, battre la crème dans la baratte ou laver le linge. Peu importe si la plume sergent-major ou gauloise fait des pattes de mouche. Les quelques mots écrits feront la joie de celui qui les attend au fond d'une tranchée. Il arrive qu'un père croise, son frère, son voisin, un ami, sur le chemin des dames, appelé ainsi par Louis XV en souvenir de sa fille "Victoire", l'un montant en ligne, l'autre se rendant quelque part au repos. Sur le front la bataille fait rage : C'est la bataille de la Marne, Verdun. Les réfugiés fuient sous la mitraille. La guerre des tranchées succède à celle de mouvement. C'est le front. C'est l'arrière. Et quand enfin le clairon sonne l'armistice, la paix retrouvée le 11 novembre 1918, Corps qui a été privé seulement d'un peu de sucre, de café, voit 47 de ses enfants absents et qui ne reviendront jamais. Parmi les soldats qui reviennent au village certains sont blessés, malades, atteints de tuberculose ou de paludisme.

En 1917 on note seulement six naissances : quatre garçons, deux filles; deux garçons décèdent de la grippe espagnole. Les femmes privées de leurs maris, de leurs fils deviennent veuves de guerre, les enfants pupilles de la nation.

Un monument aux morts est érigé dans le nouveau cimetière. Le terrain situé à droite de l'entrée est déclaré cimetière des protestants.

Le défilé du 11 novembre revêt un caractère solennel avec la présence des enfants des écoles, personnalités, fanfare, chorale et habitants du village qui assistent aussi à la messe. Les enfants chantent La Marseillaise, récitent les poèmes de Victor Hugo : Après la bataille, Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie.  
Aucun paysan de Corps aurait imaginé, en coupant fenasse et brome

dans ses prairies, deux graminées préparées à l'exportation en Hollande par dix ouvriers de l'entreprise Catelan pour faire du gazon, (que le brome serait utilisé par les Allemands à la fabrication des gaz asphyxiants)! Ingénieurs, techniciens tracent les plans d'un nouveau pont sur le Drac appelé Pont du Loup et préconisent la construction d'un barrage pour éviter les crues de cette rivière, réservoir d'eau, source d'énergie pour une usine électrique.

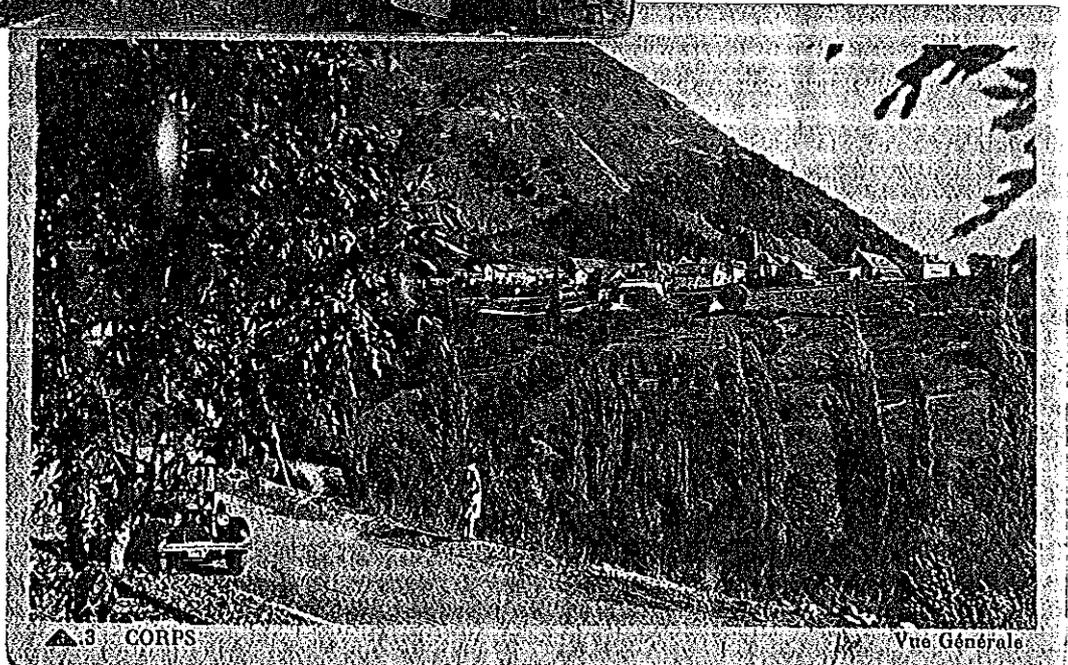
Les travaux commencent en 1919, à proximité du Motty situé dans les Hautes-Alpes, par l'entreprise Romersa de Saint-Firmin.

Hélas, le 5 novembre 1919, cinq pères de famille vont payer de leur vie, de travailler sur un terrain qui n'est pas étayé !

C'est ainsi que s'achève la période de 1900 à 1920 du vingtième siècle, de notre village.

A suivre...

Juliette ARBOUET



CORPS DE 1900 à 1920 EST UN VILLAGE TRES VIVANT.

=====

Les activités de ses habitants sont nombreuses et variées.

Maire et Conseiller général	Adolphe PEYRARD
Secrétaire de Mairie	Louis PRAYER
Notaire	Pierre PEYTARD
Juge de paix	Jean GAUTHIER
Huissier	Xavier CALVAT
Avocats	Adrien GUEYDAN- Edouard BOIS
Percepteurs	CHAMARLIER - BEAUP
1er Consul de France	Victor DUMAS
en Tunisie	
Docteur	Adolphe PEYTARD
Sages-femmes	Sarah PELLISSIER - Céline COURT
Pharmacien	Camille GONIN
Préparateur en pharmacie	André MARTIN
Faisant fontion de vétérinaire	Pierre PEYTARD - Achille BEAUME
	(pour les ovins)
	Désiré BONTHCUX (pour les bovins)
Maréchal- ferrant	Augustin BERNARD
Charrons	Jean FREYCHET -Louis FREYCHET
	(père et fils)
Plombier-zingueur	Auguste FERRIERE
Menuisiers-vitriers	LAURENT - ROMAN (père et fils)
	Ferdinand REYNIER (père et fils)Albert
Electriciens	GALVAIN dit "Chabrand"-Adrien GUEYDAN
Bourelliers	Emile ROUX - Eugène FAURE
Quincailler	Louis FERRIERE
Serruriers	Esprit BERNARD (père)Adrien BERNARD
Maçons	Jôseph VALLA (père-fils-oncle) <sup>(fils)</sup>
Charpentiers et maçons	Augustin ROMAN(père) Augustin <sup>et</sup> Marcel (fils)
Exploitant forestier	Augustin EYMARD
Cordonniers	Quinto ROBINO (père et fils)
Fabriquant de chaux	Jacques GALVIN <sup>et</sup> ses fils
	four à chaux au bord de la Sézia
Fabriquant de charbon de bois	Mr GRATTORELI -meules construites à
	Gournier dans la propriété Dévoluy
Fabriquant de tuiles	Louis GIRAUD aidé de sa femme et de sa
	filie Madeleine. Lieu dit"la tuilerie-les
	Chaux "

Entrepreneurs de maçonnerie	Jacques et Henri PALTANI Emmanuel BASSET - BASSET MARCEAU
Entrepreneurs de cars	Augustin PASCAL (père) Raymond et Casimir (fils)
Maquignons	Georges CATELAN - Alphonse PELLISSIER Victor CCMBE (père) Etienne et Georges GALLAND- Marcellin PELLISSIER (fils) Jean MEAILLE
Coquetiers	Jules BRUNET- Hippolyte HOSTACHY Albert GALLAND - Victor BARBARIN
Limonadiers	Louis GIRAUD - TEMPLIER (montée des Fossés) BRUNET- CHAIX - GONTARD Les Vergers)
Hôteliers	Hôtel de la Poste : Victor BELFRONT Hôtel du Palais : DUMAS du Palais
Cafetiers et Restaurateurs	Emile PRUDHOMME - Marcellin PELLISSIER - Albert GALLAND - Emile DOURNON - François BOIS - Alexandre PRUDHOMME - Auguste BLANC - CHRISTOPHE Auguste EYMARD - Paul ABONNEL.
Horloger	Georges BOIS
Marchands de tissus	Pierre FEGE - BALMET ( les Fossés) Victorine CCMTE
Cordier	Louis ABONNEL aidé de sa femme
Maçon-Peintre	Raymond ABONNEL
Bouchers charcutiers	Alphonse et Léon MAZET-Lucien PRA Emile ABONNEL-Ernest TROUSSIER
Boulangers	Hippolyte BLANCHARD-Daniel FRANCOU MARIN
Meuniers (moulins à céréales et à huile de noix)	Aimé BLANCHARD-Hippolyte BLANCHARD Elie MAGNAN-Louis CALVAT (moulins au bord de la Sezia)
Marchands de vins	Jacques ROSTAING-Henri RICARD Alphonse PELLISSIER
Marchand de café	BEAUME dit "Caifa" rue des Fossés
Sabotiers	Jacques GALVIN-Séraphin MARTIN
Epiciers	Hippolyte HOSTACHY-Félix BRUNEL BARBE-BAYLE-Victor BARBARIN
Epicerie et Mercerie	Léonie GROS-Grand'mère BRUNET Sidonie PELLISSIER-ODEZENNE
Modistes	Marie HOSTACHE-Berthe MAZET Louise ESPITALIER

Tailleurs	Pierre TEMPLIER Elie LAURENT
Repasseuses	Anais MAURON Jeanne BLANC
Piqueuse couvertures	Marissou GALVAIN
Lingère	Lucie BLANCHARD
Couturières	Lucie PRUDHOMME Maxima EYMARD
Blanchisseuses	Junie AMBELON Ginou BALTAZAR Pauline FEUTRIER Léonie ROMAN Lydie MARTIN
Muletiers	Au nombre de 50 -Chef Auguste MARTIN
Marchands de chaussures	SAMBAIN PUPIN et ROUX-PARIS
Matelassière	Marie ABONNEL
Coiffeurs	Charles, Maurice et Henriette PALTANI Mr et Mme COMTE (les Fossés)
Receveuse des Postes	Marie VALENTIN
Facteurs	Joseph ROUX GOUBET (la Côte) Joseph Blanc COMTE et HOSTACHY (la Côte) Joseph GIRAUD Jules EYMARD
Photographes	Louis PRAYER Séraphin MARTIN
Chevrier	Jules CHAPEL
Prêtre	Abbé FLUCHAIRE
Marguillier	Albert PELLEGRIN
Fossoyeur	Joseph VALLA
Gardes champêtres	Dominique COURAN Auguste MARTIN
Gardes forestiers	DROQUET CHEVALIER
Piqueur	Paul BARBE
Agent-voyer	Maurice FAURE
Cantonniers	Henri BARBE Elie MARY
Garagiste	ANDRIEUX
Chef de brigade	CARIN
Chefs de fanfare	Jean VIAL Auguste ESPITALIER Louis FREYCHET
Chef de gare	MISTRAL
Conducteurs de batteuses	Louis FREYCHET Auguste EYMARD
Tambourinaires	Pierre ACHARD MARIN Auguste MARTIN
Bibliothécaires	Marguerite et Jeanne GONSOLIN Madeleine GIRAUD
Responsables chorale	Denise et Germaine MAZET Madeleine GIRAUD Yvonne BERNARD
Violoneux-	Joseph DEVOLUY
Dames patronnesses	Marie CARNAL Mélanie COMTE Mlle PELLEGRIN Mme PUPIN Yvonne BERNARD

Instituteurs	Henri DURAND Aimé FROMENT
Institutrices	Anne-Marie ROBIN et sa fille Maxima Mme DURAND Rose GONTARD Mme ABONEC
Bouilleurs de cru	EVRRARD Albert PRA
Eleveurs	Possédant nombreuses têtes de bétail BRUNET (les Vergers) MUOSSIER (Lara) PASCAL et ACHARD (la Côte) PRUDHOMME (rue des Fossés et rue Passe-vite) Pères de la Salette GONSOLIN GROS (les Fossés) BONTHOUX (PLACE DU Temple) COITON (les Guérauds) Félix DUMAS et JAMIER (rue du Serret) Hippolyte HOSTACHY (rue des Fossés) Achille BEAUME Pierre DEVOLUY Maxime DAURON Emile HELME ( St-Brême) Baptiste BARBE (le Coin) Marcel DUMAS (Boustigue) Jean Pierre (les Touches)

Rares les habitants qui ne possèdent pas au moins une vache, un ou deux cochons, quelques moutons et des volailles.

#### Immigrés oubliés

- 1 - Catelan Henri et Emile Dournon (des guérauds) :
- 2 - transporteurs en Algérie
- 2 - Robin Henri : ingénieur en Algérie
- 3 - Calvat Louis : ingénieur topographe au Maroc
- 4 - Blanchard Emma et son mari Babi : employés S.N.C.F au Maroc
- 5 - Drevon Alphonse : instituteur en Algérie
- 6 - Soeur et beau-frère de Victorine Comte : garde chiourme  
à Cayenne

---

Prière de nous faire connaître, erreurs, oublis, s'il y a.

J'adresse mes remerciements à Etiennette COMBE-MEI, à Mr CHRISTOL, Mme DUMAS, secrétaire de mairie, à Mr Louis CALVAT et surtout à Mme COEUR née en 1900 qui m'ont aidée dans mes nombreuses recherches

Juliette ARBOUET

Le mardi 11 Novembre à 11H30 une vingtaine de personnes se sont réunies, devant la Mairie pour aller déposer une gerbe au Monument aux Morts. Mr le Maire ayant une extinction de voix, c'est Gisèle ROUX qui lisait le Message de Jean Pierre Masseret, secrétaire d'ETAT auprès du Ministre de la Défense, et faisait l'Appel aux Morts de toutes les guerres, auquel répondait Eugène PELLISSIER, et une minute de silence était observée à la mémoire des soldats Morts pour la France, Toute l'assemblée se retrouvait ensuite à la Salle polyvalente pour le verre de l'Amitié. Les anciens Combattants et les sympathisants partageaient aussi un copieux repas au Restaurant "LA MARMOTTE".



Article paru dans le Dauphine Libéré du 14 novembre 1997 • *Gisèle Roux*

---

LE S.S.A.D a rassemblé les retraités des cantons de VALBONNAIS et CORPS.

Le mardi 7 octobre, le service de soins à Domicile des Cantons de CORPS et Valbonnais avait convié les Retraités à se retrouver dans la Salle des fêtes du Village de Vacances, L.V.T. Les membres de l'Association au complet étaient présents, ainsi que l'infirmière coordonnatrice et les aides-soignantes. Les pensionnaires de la Maison de Retraite de Corps avaient fait le déplacement; ainsi que les Clubs, soit plus de 160 personnes, qui ont apprécié l'accueil, le goûter et les Musiciens, venus mettre un peu d'ambiance. L'après-midi se terminait par un Rigodon, demandé à grands cris, par les anciens. puis chacun repartait avec chaleur et amitié, en souhaitant se retrouver l'année prochaine;

Article paru dans le Dauphiné libéré du 13.10.97, écrit par  
Gisèle ROUX.



**VIANDES**

**Sauté de dinde au citron**

**POUR 8 PERSONNES**

- 1 petite dinde de 2,250 kg découpée par le boucher
- 3 oignons, 2 carottes
- 3 gousses d'ail
- 2 citrons non traités
- 15 cl de vin blanc sec
- 20 g de beurre
- 3 cuill. à soupe d'huile
- 1 feuille de laurier
- 1 brindille de thym
- 1 cuill. à soupe de graines de coriandre
- 1 pointe de piment de Cayenne

**Beignets de salsifis :**

- 1 grand bocal de salsifis au naturel
- 1 œuf
- 100 g de farine
- 10 cl de bière blonde
- 1 cuill. à soupe d'huile
- huile pour la friture

**PREPARATION : 1 h**  
**CUISSON : 1 h**

**PELEZ** les oignons, émincez-les. Pelez les carottes, coupez-les en petits cubes. Pelez l'ail, écrasez-le. Prélevez le zeste des citrons. Découpez-les en filaments. Plongez-les 2 min dans l'eau bouillante puis dans l'eau froide. Epongez-les. Pressez les citrons.

**FAITES REVENIR**, dans une cocotte, les morceaux de dinde dans le mélange beurre-huile. Quand ils sont bien dorés, réservez-les au chaud.

**PLACEZ** les légumes dans la cocotte et laissez-les fondre. Au bout de 5 min, remettez la viande, les zestes, le thym, le laurier, la coriandre et le piment. Salez, poivrez, ajoutez le jus des citrons et le vin blanc. Couvrez et laissez mijoter 1 h.

**DEPOSEZ** la farine en fontaine dans un saladier. Cassez l'œuf au centre et ajoutez l'huile. Salez, poivrez. Mélangez doucement au fouet métallique et versez la bière peu à peu. La pâte doit être lisse. Laissez-la reposer 30 min à température ambiante.

**FAITES BLANCHIR** les salsifis 1 min à l'eau bouillante salée puis rafraîchissez-les. Egouttez-les et épongez-les soigneusement.

**PRECHAUFFEZ** le bain de friture. Plongez les salsifis dans la pâte pour bien les enrober puis dans le bain de friture chaud. Lorsqu'ils sont bien dorés, égouttez-les et épongez-les. Salez-les. Si besoin, gardez-les au chaud dans le four.

**SERVEZ** le sauté avec les beignets de salsifis.

**QUE BOIRE ? Un saumur-champigny.**

**VIANDES**

**Chapon truffé**

**POUR 8 PERSONNES**

- 1 chapon de 2,250 kg
  - 1 truffe de 60 g
  - 2 cuill. à soupe d'huile
  - 1 brindille de thym
  - 1 quignon de pain sec
  - 1 gousse d'ail
- Pour les galettes :**
- 1 kg de pommes de terre farineuses
  - 1 grosse boîte de marrons au naturel
  - 200 g de poitrine de porc demi-sel
  - 1 œuf
  - 1 bouquet de persil
  - 5 cuill. à soupe d'huile
  - 30 g de beurre
  - sel, poivre

**PREPARATION : 1 h**  
**CUISSON : 2 h**

**QUE BOIRE ? Un chassagne-montrachet blanc.**

**PRECHAUFFEZ** le four à 210 °C (th. 7).

**PELEZ** la gousse d'ail et frottez-la sur le pain. **BROSSEZ** la truffe. Si elle est fraîche, épongez-la, sinon égouttez-la. Coupez-la en fines lamelles. Décollez la peau du chapon en partant de l'ouverture pratiquée pour retirer les abats. Glissez des lamelles de truffe sous la peau des filets et des cuisses.

**SALEZ ET POIVREZ** l'intérieur du chapon. Glissez-y le pain et le thym. Refermez soigneusement l'ouverture avec des piques en bois.

**DEPOSEZ** le chapon sur une cuisse dans un plat à four. Badigeonnez-le d'huile et enfournez-le 2 h, en l'arrosant souvent. Retournez-le à mi-cuisson et posez-le sur l'autre cuisse. Puis posez-le 10 min sur le dos. Laissez-le 5 min dans le four éteint avant de le découper.

**FAITES CUIRE** les pommes de terre pelées 30 min à la vapeur. Rincez les marrons sous l'eau chaude. Egouttez-les. Ecrasez à la fourchette les pommes de terre avec les marrons. Découpez la poitrine en très petits lardons. Faites-les fondre à la poêle sans matière grasse. Incorporez à la purée, les lardons, le persil haché, l'œuf. Salez et poivrez **FORMEZ** des boulettes que vous aplatirez afin d'obtenir des galettes. Dans une grande poêle, faites-les dorer dans le mélange beurre et huile.

**SERVEZ** le chapon découpé avec le quignon de pain en morceaux et la sauce à part, en saucière. Accompagnez avec les galettes.

**COURONNE A L'ANANAS**

**PREPARATION : 30 min**  
**CUISSON : 35 min**

**POUR 8 A 10 PERSONNES**

- 1 ananas ■ 3 œufs ■ 200 g de sucre en poudre ■ 1 sachet de sucre vanillé ■ 250 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 20 cl de crème fraîche liquide
- 20 g de beurre ■ 100 g de raisins secs ■ 2 cuill. à soupe de kirsch
- sucre glace.

**1** Coupez le plumet de l'ananas et réservez-le. Epluchez l'ananas. Coupez-le en tranches et en morceaux. Mettez les raisins à gonfler dans le kirsch.

**2** Préchauffez le four à 210 °C (th. 7). Cassez les œufs dans une jatte. Versez dessus le sucre en poudre et le sucre vanillé. Fouettez au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Incorporez alors la farine, la levure et la crème en conti-

nuant de fouetter. La pâte est prête quand elle est homogène.

**3** Beurrez généreusement un moule à savarin. Déposez dans le fond une couche de demi-tranches d'ananas posées côte à côte, recouvrez de la moitié des raisins secs égouttés. Versez la pâte et faites cuire au four 35 min environ. Pour savoir si le gâteau est cuit, enfoncez la lame d'un couteau, elle doit ressortir sèche.

**4** Démoulez le gâteau dès la sortie du four. Laissez tiédir et saupoudrez de sucre glace tamisé. Au centre, déposez le reste des morceaux d'ananas et des raisins, décorez avec le plumet. Autour de la couronne disposez des demi-tranches d'ananas.

**Conseil** Servez ce gâteau avec un crème anglaise et une boule de sorbet à l'ananas.

**Solutions des jeux**

**MOTS CASÉS**

F	R	A	G	I	L	E	F	R	A	I	S	E
R	A	P	I	D	I	T	E	A	L	L	E	R
A	M	I	B	E	S	N	E	P	A	L	R	
C	E	E	E	C	U	A	M	E	N	E		
A	N	C	R	E	S	C	O	C	O	R		
S	E	I	N	S	E	L	O	I	E	T		
R	E	S	O	P	E	T	O	T	A	L		
M	E	E	N	I	E	M	E	R	I	O		
A	N	N	O	N	C	E	R	P	A	R	I	
L	O	T	C	E	S	P	R	U	N	E	S	
A	C	E	R	E	S	B	O	U	R	G	S	
D	I	T	O	R	E	T	A	P	E	C		
I	V	E	T	T	E	R	D	U	R	E	R	
V	E	R	E	M	P	E	S	E	R	T	U	
E	S	E	R	S	T	I	S	A	N	E	S	

**MOTS CROISÉS RELAXE**

- Horizontalement :** 1. Monastères - 2. Élise. Sète - 3. Dédales. An - 4. Ani. Étains - 5. Fac. Yogi - 6. Lointain - 7. Lien. Ussel - 8. Os. Oust. Le - 9. Nort. Seau - 10. SN. Épisser.
- Verticalement :** I. Médailleurs - II. Olen. Oison - III. Nidifie. - IV. Asa. Annote - V. Sélect - VI. Et. Aussi - VII. Essayistes - VIII. Ré. Ions: As - IX. Étang. Élué - X. Sensible.

# Le goût expliqué aux écoliers

Comme chaque année, la semaine du goût a rassemblé toutes les classes de l'école.

Gilbert DELAS, cuisinier de l'ancien paquebot "FRANCE" et actuellement patron de l'HOTEL DE LA POSTE, est venu faire une démonstration très appréciée des Gouts salés et sucrés;

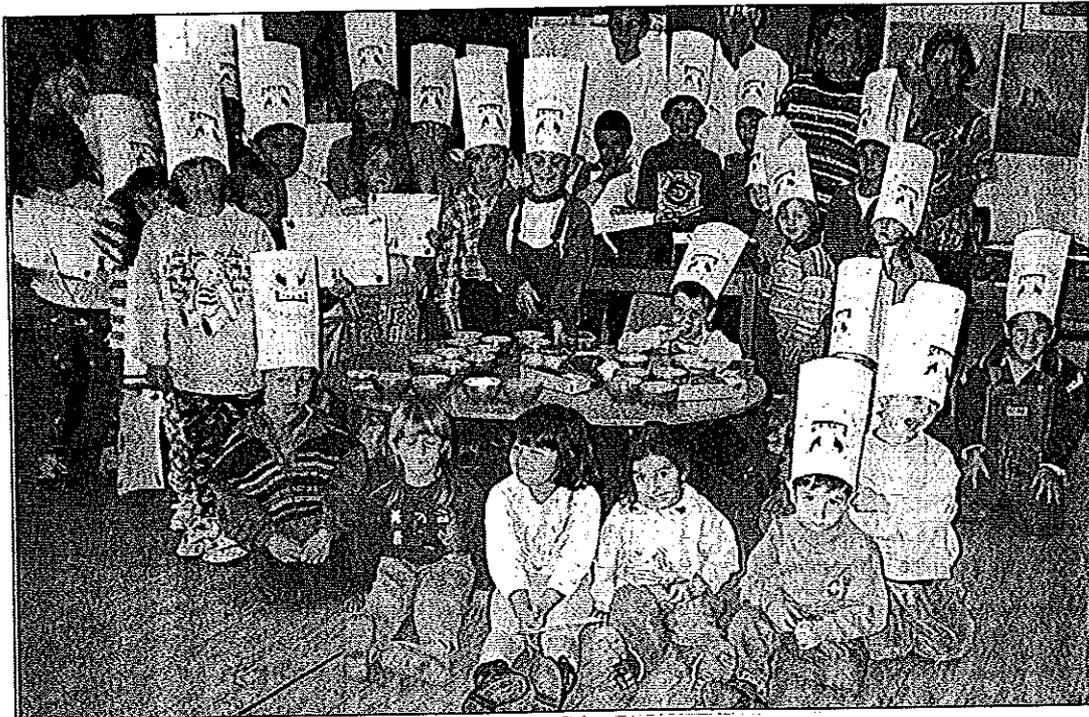
Il a expliqué aux écoliers, d'abord le Goût sucré, partant de la betterave, de la canne à sucre, etc... et du chocolat à partir de la fève de Cacao, très amère. Ils ont pu goûter les produits, mais ne les ont pas toujours appréciés.

Puis ils ont suivi la démonstration avec les goûts salés: grains de café nature, sel et aromates, estragon, ciboulette, persil qui réhausse les sauces.

Tout ce petit monde a apprécié les explications et surtout la dégustation des choux à la crème avec différents parfums: chocolat, vanille, praliné, chantilly, etc...

Peut-être cela déclanchera-t-il des vocations?

Pour terminer cette leçon, Gilbert DELAS offrait aux garçons; 1 Toque de Pâtissier et aux filles 1 diplôme.



Article Paru dans le Dauphiné Libéré du 25 octobre 1997. *Ofisela Rov*

L'ECRAN VAGABOND DU TRIEVES ET CINE VADROUILLE VOUS PROPOSENT

## LE PARI

LE LUNDI 15 DECEMBRE A 20 H 30à CORPS

PRIX DES PLACES : ADULTES:20 F, ENFANTS;15 F

# La première hivernale.

"Mon bel enfant as-tu trouvé des chimères ? Le marin que tu m'as envoyé m'a dit que tu étais imprudent. Cela m'a rassurée. Sois toujours imprudent, mon petit, c'est la seule façon d'avoir un peu de plaisir à vivre dans notre époque de manufactures(.....) J'ai peur que tu ne fasses pas de folies(.....) Tu peux être grave et fou, qui empêche ? Tu peux être tout ce que tu veux et fou en surplus, mais il faut être fou mon enfant ! " Ces mots sont étrangement, ceux d'une mère, mais pas ceux d'Anna et Rose. C'est l'écriture de Giono.

Cette "folie" nous a permis de considérer que l'escalade hivernale d'un sommet devenait quelque chose de normal et d'inéluctable. Cette ascension du Grun Saint Maurice 2772 m, au dessus de Saint Firmin, a germé naturellement dans nos esprits. L'Obiou paraissait plus difficile alors que la pente du Grun nous semblait plus "débonnaire". L'objectif fixé, ils ne nous restaient plus qu'à attendre de bonnes conditions d'hiver pour lancer nos assauts.

Pourquoi en hiver me direz-vous ? Simplement parceque l'on découvre une aventure extraordinaire à deux pas de chez soi, évidemment lorsque le chez soi est en montagne. C'est un luxe, le luxe de fréquenter la montagne originelle, la montagne des pionniers loin des fastidieuses processions de l'été. Solitude mais aussi lumière. Une lumière comme nulle autre, pâle, rasante, magique, éclaire le décors de poudre, de glace et de rocher. Certes les conditions sont plus rudes, mais certains dangers sont écartés, comme les chutes de pierres et les orages.

" Mais pourquoi allez-vous donc en montagne ? Allez encore vous dérocher." Répétaient sans cesse Anna et Rose avant chacun de nos départs. Un très beau sujet de discussion que ce besoin d'incertitude que l'on va chercher là-haut. Autour d'un bon repas après un Obiou et quelques verres de bon vin, voilà le prochain édito de Vertical qui prend forme.

" Dans ce monde si miraculeusement facile(...) parfois il vous vient l'envie de faire un pas de coté, de sortir des rails (...) Pour nous gens de cités tranquilles, il devient impérieux de s'évader : Retrouver les lieux de nature, c'est-à-dire les lieux du risque intime. Les montagnes en hiver par exemple constituent des bastions ultimes de l'incertitude. Voilà pourquoi certain d'entre nous s'y rendent. Oui nous espérons vivre de ces moments où le repos sera infime, le sommeil aléatoire, le confort inexistant. Oui, nous attendons avec délectation le temps venu de se perdre, et que l'instinct nous garde, nous sauve. Oui, en nous il y a la nostalgie du sauvage. Et cela est bon." C'est l'écriture de Jean-Mi.

L'anticyclone est bloqué sur les Alpes depuis dix jours et nous sommes en vacances. Hervé est libre. Le 28 Décembre six heures départ de Corps, la nuit est étoilée, la voiture est abandonnée à la sortie des Préaux. Cette année il n'y a pas trop de neige jusqu'à 2000m d'altitude, avec le froid nous avons décidé de partir léger, à pied, sans ski, et l'on ferait la trace à tour de rôle. Nous marchons depuis une heure dans la forêt à l'abri de l'air froid, Hervé transpire à grosses gouttes, le froid extérieur fait givrer ses vêtements. Avant d'attaquer la combe on boit un thé chaud et c'est partie, le long labeur commence. Un pas, on casse la croûte gelée et le pied s'enfonce, se bloque et on recommence en essayant d'économiser nos forces. Le froid est maintenant très vif, -15° et plus, il est très difficile de se rendre compte de la température tant l'air est sec. Depuis un moment Hervé ne dit plus rien. On avance tout les

deux sans commentaire et c'est rare. A 100 mètres sous le col, il se retourne et me dit, "j'arrête, j'ai froid, je gèle." Je le regarde, il est pâle, toute la sueur est gelée. Un petit coup de genéppy pour provoquer une réaction, mais rien n'y fait. Quelques tapes dans le dos et on prend le chemin de la descente. Ce sera pour une autre fois, il faut savoir revenir... Rien de tel qu'un bon réveillon de la saint Sylvestre pour retrouver la forme et recharger les "accus". Hervé rentre à son travail, Yves est en vacances, la neige n'est toujours pas au rendez-vous et le froid reste vif. Les traces jusqu'au col doivent être dures, pourquoi ne pas les utiliser. Le trois janvier, nous remontons très rapidement en direction du col du Grun. Aucune difficulté, se sont des marches d'escalier. Sous le col nous sortons de cette trace, la pente devient plus raide, la couche de neige poudreuse arrive au dessus des genoux. Après une petite pose au col, on choisit de monter à droite du couloir qui descend du sommet. La bise a déneigé la petite crête, cette solution va nous faire gagner du temps et surtout de l'énergie. Le sommet n'est pas tout proche, et l'on sait que les vraies difficultés seront au bout de cette petite crête. A partir de là, la pente se redresse, la progression est lente...on vient buter sur les rochers avant de traverser le couloir. La neige porte, mais le bruit sourd de nos pas nous confirme que l'on traverse une plaque à vent. Prés des rochers de l'autre rive notre inquiétude diminue. La pente se redresse à nouveau, 45° et plus. C'est à cet endroit que le couloir se divise en deux, la branche de droite débouche à un petit col à droite du sommet, celle de gauche arrive au sommet à 2772m mais elle se redresse jusqu'à 55°. Une bosse de glace lui donne cette inclinaison. Cela fait des heures que l'on avance vers ce sommet, un des deux piliers de l'entée du "Valgo", la fatigue se fait sentir, on se relaie sans cesse pour poursuivre notre chemin. A chaque pas il faut, d'un violent coup de crampon, casser la croûte de glace pour trouver la neige et poser le pied sur une marche rassurante, ensuite sortir le piolet, le planter plus haut assez profondément et redonner un coup pour la marche suivante sans un mot, avec une concentration extrême puisque nous ne sommes pas encordés. Le droit à l'erreur n'existe pas dans cette situation. Le paysage à cette altitude est impressionnant lorsque l'on se retourne. La pente de neige est uniforme jusqu'au col du Grun, déjà 300m derrière nous. Au bout de ce tobogan, on aperçoit Saint Firmin 1800m plus bas. Perspective fantastique gravée à jamais dans nos mémoires. La bosse de glace est impressionnante, le vent a poussé la neige à cet endroit, la pente est devenue très raide. Contre la bosse on est quasiment vertical et pour la franchir, il faut tirer sur le piolet qu'on a pris soin d'encre jusqu'à la dragonne. Au dessus, le rétablissement se fait dans la poudreuse jusqu'à la hauteur des cuisses. Cela devient une vraie bataille. Au bout de quelques mètres j'ai une crampe derrière la cuisse, impossible de continuer à lever les genoux pour soulever la neige. Yves passe devant et poursuit cette trace qui doit nous faire découvrir l'autre versant. La neige est légère, pourvue que tout reste en place... A ce moment, la fatigue aidant, nous ne nous posons plus de questions, un objectif un seul : le sommet. Enfin on débouche sur l'arête magnifiquement cornichée et 20m plus loin le sommet ensoleillé accueille notre première hivernale. Heureux et affamés, on s'installe face au soleil et au "Valgo" et on casse la croûte histoire de rester un peu plus longtemps en haut afin de profiter de l'instant présent et de se refaire une santé pour la descente. Il y a des moments privilégiés dans la vie que l'on aimerait retenir, mais l'heure nous pousse vers le fond de la vallée....

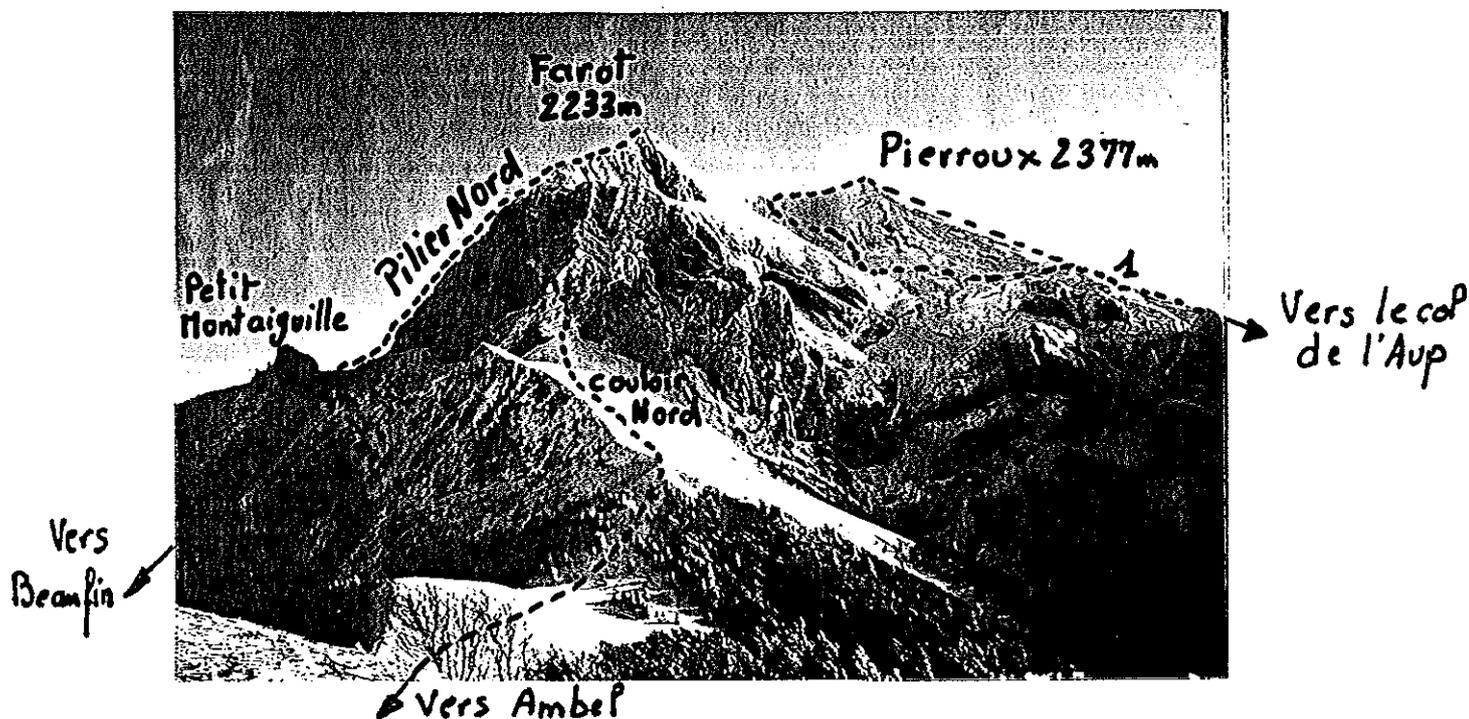
Et tout à l'heure, nous repartirons vers d'autres bosses, d'autres défis, d'autres conquêtes, pour la beauté, le risque, que sais-je encore..... le mystère demeure. " ne t'inquiète pas mère, je serai imprudent dans notre époque de manufactures."

Luc Reynier

# Petites hivernales à deux pas de chez soi

Ce sont de jolies petites ballades d'été de notre Devoluy. Quand vient l'hiver, le terrain se transforme, la neige, la glace, les conditions atmosphériques extrêmes parfois, donne à ces petits sommets proches de chez nous des allures de voie de très haute montagne. L'engagement n'est pas extrême, mais le dépaysement est total.

Sur les versants Nord et Ouest de Pierroux de beaux petits itinéraires de 3 à 6 heures.



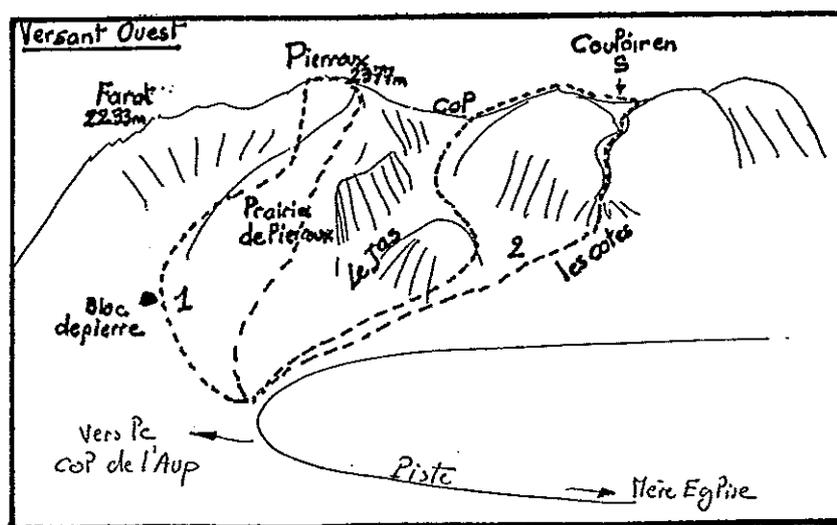
## 1 Le couloir Nord de Pierroux. (3H)

Au bout de la piste venant de la mère Eglise remonter vers le Nord dans le ravin de la prairie de Pierroux. Au dessus d'un bloc de pierre en évidence, traverser en direction du vallon que l'on voit de Corps, le couloir commence au fond de ce vallon. 30m à 40° ensuite la pente s'adoucit. Pour conserver une pente intéressante, tirer vers la gauche pour rejoindre les arêtes (pentes à 50°). terminer par une traversée d'arêtes jusqu'au sommet. Descente facile par la prairie.

Excellent terrain d'initiation, possibilité de descendre le couloir à skis (pas de barres de rocher).

## 2 Couloir en S. (5H) Hiver J-Mi asselin Luc Reynier

Du bout de la piste, monter en direction des cotes (Est), un couloir en S bien marqué débute par une petite barre de rocher en 3 sup, une longueur. Ensuite on prend pied dans le couloir, il se redresse jusqu'à 45° au bout de 200m. Deux sorties possibles: à droite, une goulotte à 45° donne l'accès à l'arête, à gauche une pente de neige débouche sur l'arête que vous suivez plein Nord (petit passage délicat) pour rejoindre le col et la combe (le Jas) de la descente.



### 3 Pilier du Farot.(6H) Printemps J-Mi Asselin Hervé Ferrière

C'était à Pâques, impossible de se rappeler la date, elle change tout le temps. Au-dessus de nous un drôle de clocher, une arête de pierre merveilleusement branlante.

Sous nos pieds, les méandres du Drac qui luisent avec les premiers rayons solaires. Bien contents d'être là, et pourtant nous ne sommes pas loin du monde : le Farot sur lequel nous grimpons atteint l'altitude de 2 237 m. Seulement, quelle barrière ! Il est une des pointes du grand mur qui enferme le Dévoluy. Et l'hiver c'est justement la saison qui convient parfaitement à cette montagne (l'hiver ou le début du printemps) car la neige et le gel tiennent l'édifice et permettent de progresser facilement dans des couloirs raides. C'est de l'escalade à l'anglaise pour ceux qui ne sont pas vexés de ren-

contrer des touffes de rhododendrons au relais. On part du village de Beaufin et on se dirige vers le sud au

pied de l'arête, très bien marqué par un rognon rocheux d'une cinquantaine de mètres que dans la région on surnomme le petit mont Aiguille. Un long couloir d'avalanches mène à une sorte de col entre le petit mont Aiguille et le Farot, on est très haut : 1 800 mètres environ (déjà 900 mètres de dénivellées pour se réveiller). Le sommet n'est pas loin, 400 mètres au-dessus. On utilise pour l'atteindre un système de couloir enneigé en plein milieu de l'arête. Pour atteindre le premier couloir il est parfois nécessaire d'emprunter le mur de rocher sur la gauche :

une bonne longueur de 3 très instable. Au bout de deux cents mètres de couloir on arrive à un petit col, jonction de l'arête nord-ouest et de l'arête nord-est. On surmonte un court mur en poudingue très solide mais un peu difficile (4/5) et on remonte l'arête Nord. Cette dernière devient étroite et aérienne avec quelques corniches, il faut tirer des longueurs jusqu'à la pointe sommitale. Retour par le même itinéraire (avec des petits rappels) jusqu'au col où les deux arêtes se rejoignaient. A ce moment on emprunte une vire de neige qui décrit un arc de cercle dans la face Nord. Un petit rappel permet d'atteindre les gradins herbeux un peu moins raides du bas de la paroi.

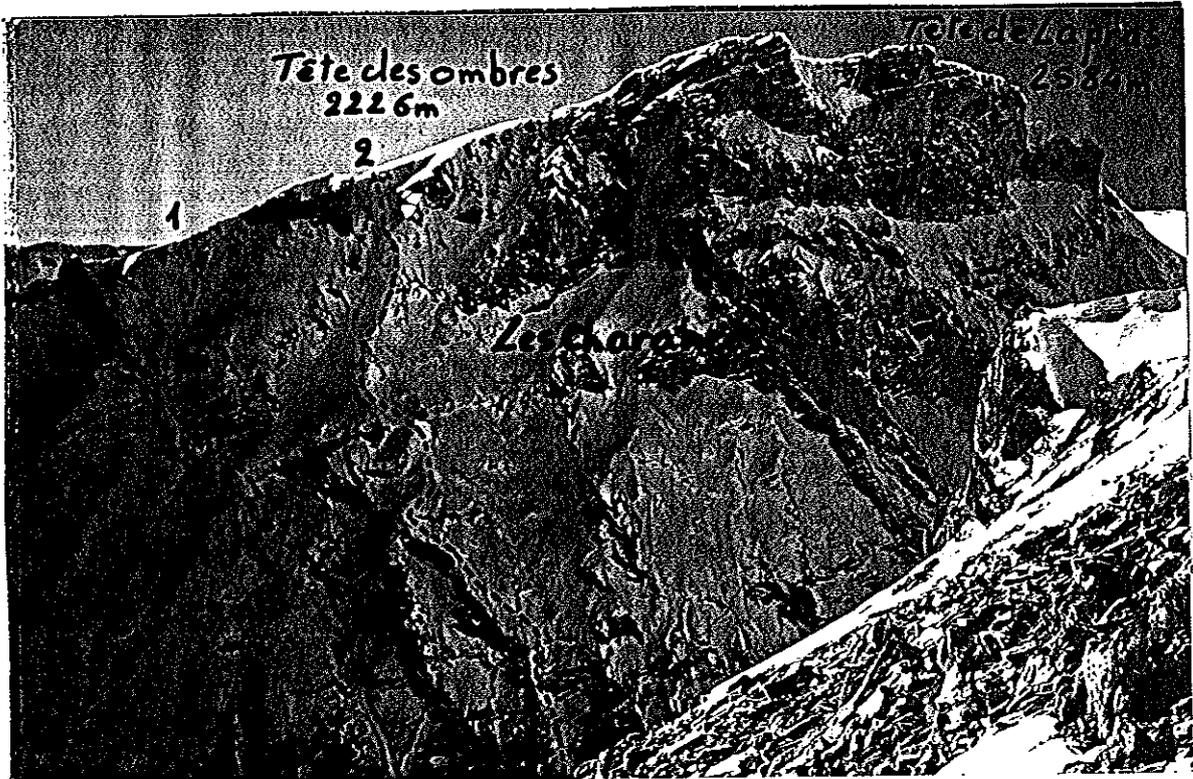
Accès : depuis Beaufin (05) à quelques kilomètres du Moty sur la RN 85 (à droite en allant vers Gap). Le Farot est la pointe Nord de la grande barrière calcaire de la montagne du Féraud qui sépare le Champsaur du Dévoluy. Equipement ; celui d'une course de neige, avec de quoi faire un rappel. Difficulté : pentes au maxi à 40°, terrain haute montagne, défilé, ensemble AD. Orientation : Nord-Est. Dénivellation ; approche 900 mètres, pilier : 400 mètres. Epoque : quand toute l'arête est bien enneigée. Janvier, février.

Jean-Michel Asselin

### 4 Couloir Nord (4H)

Prendre la piste forestière qui part d'Ambel, monter jusqu'au sommet de la prairie exposée à l'Ouest. Au pied de l'arête Nord Ouest de Farot une vire en écharpe (3sup) vous emmène dans le couloir Nord (2 longueurs). Le couloir se redresse vers le sommet, 35°. Ensuite suivre l'arête jusqu'au sommet. (voir topo précédent).

Des voies plus difficiles ouvertes en hiver dans les Charances, à la tête des ombres, cette grande face Nord que vous suivez lorsque vous allez au pas du vallon au pied de l'Obiou.



1 ouverte par J-Mi Asselin en solitaire. C'est une succession de pentes de neige de 40° à 55°, la difficulté dans cette voie c'est de trouver "son itinéraire" puisque l'on peut passer presque de partout. (300m)

2 Cette voie commence par une cascade de deux longueurs ouverte par J-Mi Asselin et Luc Reynier, la suite, c'est l'oeuvre de J-Mi et J-CI Sicard dans le mauvais temps avec une visibilité de 5m. Les commentaires sont identiques à ceux de la voie 1 en ce qui concerne l'itinéraire.(300m)

Luc Reynier

*Conseil Général de l'Isère*  
*Le Directeur Général*  
*des Services du Département*

D.I.S.S./MTR 3887

Grenoble, le 12 NOV. 1997

Madame le DIRECTEUR du Centre  
Hospitalier  
B.P. 56

38350 LA MURE

Madame le Directeur,

Par courrier en date du 20 octobre 1997, vous avez sollicité l'extension de la capacité de la Maison de Retraite de CORPS de 32 à 40 places.

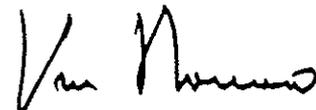
En effet, cette hypothèse avait été évoquée, compte tenu de la nécessité de réduire l'augmentation du prix de journée, de la réponse à un accueil de populations handicapées vieillissantes et des possibilités de réaménagement d'espaces.

Cette augmentation de capacité de 8 places peut être autorisée sans un passage au C.R.O.S.S., selon les termes de la loi du 30 juin 1975, puisqu'elle reste inférieure au seuil prévu par ce texte en matière de pourcentage d'extension de capacité d'accueil.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne un avis favorable à l'extension de la capacité à 40 places avec habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, après examen individuel du dossier.

Vous voudrez bien me faire parvenir la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de CORPS décidant de cette extension.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
VINCENT MARINO

Copie à Mr Cardin G.

## MAISON DE RETRAITE DU CANTON DE CORPS

Le chantier de reconstruction de la Maison de retraite a subi de nombreux aléas, en raison, notamment, des faillites de trois entreprises, dans les domaines suivants : Gros oeuvre, serrurerie, béton armé.  
L'incidence de ces liquidations judiciaires était de nature à compromettre l'équilibre financier de l'opération, et pouvait générer un surcoût du prix de la journée.

De plus, un projet d'accueil spécifique d'adultes handicapés mentaux vieillissants du secteur complémentaire à l'accueil des personnes âgées sera mis en place. Cet accueil répondra à la demande de plus en plus importante d'adultes, entre 55 et 60 ans, qui ne peuvent plus être maintenus dans les établissements d'hébergement pour handicapés mentaux (Parent âgé qui avait gardé son enfant handicapé à domicile, et qui ne peut plus en assumer la charge)

C'est pourquoi, l'Assemblée Départementale, lors de sa séance d'octobre 1997, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 000 F pour la poursuite de cette opération, dans des conditions permettant de maintenir un prix de journée raisonnable.

Parallèlement une augmentation de capacité de 8 places, soit 40 au total, a reçu un avis favorable de la part des Services du Département, avis qui devrait être suivi par le Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale.

Actuellement, le chantier progresse rapidement, et les pensionnaires de la Maison HOSTACHY pourront entrer dans leurs nouveaux locaux dès le printemps prochain.

*Conseil Général de l'Isère*  
*Le Premier Vice-Président*  
*Chargé des Fonctions de Président*

Grenoble, le 03 NOV. 1997

Monsieur Gérard CARDIN  
Vice-Président du  
Conseil d'Administration de la  
Maison de Retraite Albert et  
Marthe Hostachy  
Maire de Corps  
Mairie  
38970 CORPS

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part des aléas survenus dans le chantier de reconstruction de la Maison de Retraite de Corps.

J'ai le plaisir de vous confirmer que l'Assemblée Départementale, dans sa séance d'Octobre 1997, a décidé, sur ma proposition, de vous accorder une subvention exceptionnelle de 700 000 F pour la poursuite de cette opération dans des conditions permettant de maintenir un prix de journée raisonnable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Michel Hannoun*



Michel HANNOUN

CARNET DU JOUR  
-----

CARNET ROSE  
-----

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

- LEA : Fille de Karine et Emmanuel BROET et  
petite-fille de Nicole et Hervé BROET.
- MATHILDE-ERELL : fille de Soizic Boisard et de Raynald BAÏA  
Petite-fille de Françoise et Yves BOISARD  
arrière petite-fille de Mme Charley BLANC,  
petite nièce de Martine ACHARD (née Blanc) et  
de Pierre ACHARD.
- FLORIAN : fils de Yves et Véronique MARTINELLI,  
(née Bernard) Frère de Geoffrey, petit-fils de  
Christiane et René BERNARD.

Meilleurs voeux de bonheur et santé aux bébés et  
félicitations aux parents et Grand-Parents.

CARNET BLANC  
-----

LE 6 SEPTEMBRE 1997 a eu lieu à EYBENS, le mariage  
de Carine TOURNON, fille de Renée et André TOURNON, petite-fille  
de Mme Marie-Louise PELLISSIER, avec Thierry GARCIA.

LE SAMEDI 25 OCTOBRE a été célébré en l'église de Corps,  
le mariage de Didier RODRIGUEZ et Christelle PERRAULT, fille de  
Chantal et Christian PERRAULT, Hotel Napoléon.

Meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

CARNET DE DEUIL  
-----

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- Jeanne BLANCHARD : mère et belle-mère de Raymonde et André  
DELOR et de Geneviève et André GIRAND.
- Alain VERCHERE : Fils de Maria et Augustin VERCHERE (décédés)
- Jeanne BARBE : épouse de Henri BARBE ancien coiffeur  
(décédé).
- Emma GAUTHIER : épouse de Pierre GAUTHIER, belle-soeur  
Rose-Aimée MOUSSIER.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons  
nos sincères condoléances.

## CHORALE

-----

Les membres de la chorale dirigée par SOPHIE DONNET chanteront le DIMANCHE 21 DECEMBRE A 16 HEURES, en l'église de CORPS.

Vous êtes invités a venir les entendre.

ENTREE LIBRE.

## FOOTBALL DE L'OBIYOU

-----

Le loto annuel aura lieu le SAMEDI 13 DECEMBRE à 20 H 30 Salle Polyvalente de la Mairie.

NOMBREUX LOTS.

---

## HORAIRE DES MESSES DU SECTEUR DU BEAUMONT

-----

DIMANCHE 14 DECEMBRE	A 9 H 30	AUX COTES DE CORPS
DIMANCHE 21 DECEMBRE	A 11 H	A STE LUCE
MERCREDI 24 DECEMBRE	A 23 H	A CORPS
JEUDI 25 DECEMBRE	A 20 H	A AMBEL
DIMANCHE 28 DECEMBRE	A 11 H	A CORPS

## UN BEAU TROPHEE DE CHASSE

-----

Les chasseurs de Pellafol, répartis par petits groupes, chassaient le gibier et vers 15 H 30, l'équipe de Quilichini, Meyer, Masse et d'autres se trouvaient en face d'un magnifique cerf que Louis MEYER bien placé abattait, d'un poids de 175 kg avec 8 bois, correspopndant à son âge, il a été admiré, par tous les habitants du village et des alentours et fait la fierté de tous les chasseurs.

## REPAS DE FIN D'ANNEE

-----

POUR LE CLUB JOYEUSES RENCONTRES

-----

Mardi dernier, les membres du Club se sont retrouvés au Restaurant " Les Chênets " pour finir l'année en bonne compagnie 25 personnes étaient présentes et ont apprécié, le copieux repas préparé par Arlette et son équipe.

Mardi 16 DECEMBRE 1997, tous les membres sont invités au CLUB à venir partager la bûche de Noël, avant de se retrouver en 1998. S'inscrire auprès de Mme Mignonne PELLISSIER tel : 04 76 30 01 37.

**Mots croisés relaxe**

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**Horizontalement :** 1. On y est tous frères. 2. Prénom féminin. Port héraldiques. 3. Lieux de perdition. Mesure à quatre temps. 4. Ancienne capitale arménienne. Ils font de vieux pots. 5. Établissement scolaire. Continent asiatique.

6. Pas à portée. 7. Il peut être affectif. Belle limousine. 8. Il peut tenir lieu de marteau. Il incite à débarrasser le plancher. Largeur d'étoffe. 9. Sur Erdre dans le 44. Moule sur la plage. 10. Raccourci militaire. Une façon pour l'électricien, entre autres, de joindre les deux bouts.

**Verticalement :** I. Bijoux de familles. II. Ville de Belgique. Petit palmipède. III. Se livre à une activité printanière. IV. Mesure de sensibilité. Fait un travail marginal. V. Chic ! VI. Il n'arrive jamais en dernier. Est notamment un terme d'égalité. VII. Leurs essais ne sont pas de ceux qui font se lever les foules. VIII. Île de France. Queue d'émotions. Cœur haut placé. IX. Il est bien souvent vaseux. Elle a reçu un mandat. X. N'hésite pas à y aller de sa petite larme.



Joyeux Noël



Joyeux Noël

**Mots casés**

SOLUTIONS EN PAGE CUISINE

Tous les mots de la liste doivent être placés dans la grille. Il n'y a qu'une place pour chaque mot, et chaque mot doit être mis à sa place... Lettre de départ **E**

**Mots de 8 lettres :** annoncer - énucléer - étranger - maladive - notaires - rapacité - rapidité.

**7 lettres :** empeser - entêter - essence - fragile - giberne - nocives - purpura - ramener - tisanes.

**6 lettres :** acérés - amibes - ancres - bourgs - énième - fracas - fraise - ivette - prunes - retape - ruades.

**5 lettres :** Alamo - aller - amène - béret - durer - épiés - errer - Ésope - lises - Népal - onces - seins - total.

**4 lettres :** coco - crus - dito - Éloi - Ille - lois - pari.

**3 lettres :** api - ces - écu - Ems - ers - été - ide - lot - pot - Rio - rot - ter - ver.

**2 lettres :** ce - ci - ès - et - et - Oô - or - se - si - tu.


LA POSTE  
DE CORPS

O U V E R T U R E S   D U   B U R E A U

<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">HORS SAISON</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">A COMPTER DU 15 décembre 97</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">MATIN : 9H00 - 12H00</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">APRES-MIDI (semaine) : 14H00 - 16H30</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">SAMEDI : 8H30-11H15</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">SAISON D'ETE</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">DU 15 Juin au 15 Septembre*</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">MATIN : 9H00 - 12H30</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">APRES-MIDI (semaine) : 14H00 - 17H00</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">SAMEDI : 8H30-11H15</p>
--	---

LEVEES DU COURRIER INCHANGEES :

SEMAINE : 16H20 - SAMEDI : 11H20

NOUVEAU :

SUR RDV, DES 16H30 DU LUNDI AU VENDREDI

POSSIBILITE D'EFFECTUER TOUTES OPERATIONS FINANCIERES AVEC LE RECEVEUR DE LA POSTE

LA POSTE

\* ANNEE 1998 : 18 SEPTEMBRE.